

A l'attention de FAIR

Forum pour d'Autres indicateurs de
Richesse

presidentielles@forum-fair.org

Paris, le 18 avril 2012

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et vous en remercie. Il me fournit l'occasion, à travers les réponses que j'entends apporter à vos différentes questions, de m'exprimer sur le sujet de la définition des indicateurs de richesse qui, s'il est d'apparence aride, est essentiel dans la définition de l'orientation que nous voulons donner à notre société. Trop souvent en effet, ce qui n'est pas compté ne compte pas.

Vous appelez en particulier mon attention sur la prédominance du PIB. Je n'ignore pas ses imperfections, et notamment ses faiblesses en matière environnementale ou de prise en compte des échanges non-marchands.

Comme vous le soulignez, la réflexion, ancienne sur ces sujets, a connu une forme d'amplification dans notre pays avec les travaux de la Commission Sen-Stiglitz. Le système de la statistique publique a commencé à en tirer les conséquences, même si cette phase de réflexion ne pourra s'achever qu'avec la définition d'indicateurs précis et régulièrement publiés.

Les modalités de définition de ceux-ci sont évidemment essentielles, puisque le choix des indicateurs n'est pas neutre sur les politiques menées. J'observe que le Conseil National de l'Information Statistique est déjà chargé « d'organiser la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique ». Au-delà de son action, la création de dispositifs de « démocratie délibérative » pourrait être étudiée même si, dès lors qu'il s'agit de choisir démocratiquement des indicateurs, les meilleurs représentants des citoyens sont ceux qu'ils élisent. A cet égard, j'entends notamment renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement s'agissant de la définition des indicateurs prévus par la loi organique relative aux lois de finances, qui permettent au Parlement de contrôler la performance des différents services publics chaque année, dans le cadre de la procédure budgétaire.

Quelles que soient les modalités de définition de ces indicateurs, il est évident qu'ils devront réussir à couvrir les champs social, sociétal et environnemental. C'est leur disponibilité qui permet de s'assurer que les politiques menées n'oublient aucune des dimensions nécessaires au bien-être de nos concitoyens.

Je crois au progrès. Je crois que la génération qui vient doit vivre mieux que la nôtre. Mais je crois que ce progrès doit se faire sur tous les plans en même temps, parce que nous ne saurions nous satisfaire d'un progrès économique qui s'accompagnerait d'une régression

www.francoishollande.fr

59, Avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40
cab@francoishollande.fr

sociale, sociétale ou environnementale. C'est pour moi tout l'enjeu de la redéfinition des indicateurs que vous appelez de vos vœux.

Pour autant, je considère comme vous que le nombre de ces indicateurs devra être limité, non seulement au regard de la question des moyens à y consacrer - qui ne saurait être évacuée d'un revers de main - mais aussi parce que ce nombre limité me paraît être un gage de plus grande visibilité, et, partant, de leur poids dans le débat public. Cette approche me conduit à être favorable à votre proposition de parution de ces indicateurs en même temps que les comptes économiques de la Nation, par exemple lors de la parution des comptes nationaux annuels ou de leur publication dans leur version définitive.

Une fois ces indicateurs définis, il sera possible de demander aux institutions établies en France de les renseigner, comme vous le suggérez. Que toutes procèdent, sans distinction de taille, à ce travail semble difficilement atteignable, mais la voie ouverte par la loi sur les nouvelles régulations économiques portée par le gouvernement de Lionel Jospin, peut être élargie et prolongée. J'ajoute que la standardisation des indicateurs pourrait utilement être menée conjointement à la proposition que j'ai faite d'extension de la notation sociale des entreprises.

Vous m'interroger également sur l'attention particulière portée aux indicateurs de risques financiers systémiques, notamment sur l'obligation pour les institutions financières de fournir les données permettant de les établir. J'ai fait du combat contre la spéculation financière un axe central de ma campagne, c'est donc pour moi une évidence. La première étape en la matière est d'imposer la transparence au secteur financier car, sans elle, tout effort de régulation est voué à l'échec. Là encore, la question n'est donc pas de savoir si des indicateurs doivent exister mais ce qu'ils doivent être. Je considère que toutes les suggestions devront être examinées.

Concernant l'utilisation du ratio de la dette publique rapportée au PIB comme indicateur central pour juger des risques d'endettement excessif d'un pays, vous suggérez de lier celui-ci à d'autres facteurs. L'endettement est excessif non seulement quand il menace de conduire au défaut, mais aussi quand son service absorbe une part trop importante des efforts de la Nation, ou encore quand il conduit à repousser une charge trop importante sur les générations futures. L'indicateur principal de solvabilité des Etats (s'il ne doit y en avoir qu'un), doit dès lors nécessairement permettre de rapprocher la dette de la capacité à la rembourser. Le critère que vous proposez consisterait à retenir les recettes publiques, alternativement au PIB, comme indicateur de cette capacité à rembourser. Si je comprends la logique de cette proposition, il me paraît nécessaire, pour que des indicateurs soient acceptés par tous et donc utiles, qu'ils soient aussi neutres que possibles en matière de comparaison entre pays. Or l'option de recourir à un ratio dette/recettes publiques risquerait d'être refusée par des pays effectuant des choix de socialisation qui, pour être différents de ceux que je propose à la France, n'en sont pas moins légitimes dès lors qu'ils ont été acceptés démocratiquement. C'est ce même objectif de neutralité qui me conduit d'ailleurs à m'interroger sur l'opportunité de raisonner à partir de la dette publique brute et non de la dette publique nette car la première, utilisée actuellement, me paraît pouvoir être trop facilement déformée au profit des pays n'ayant que peu d'actifs publics.

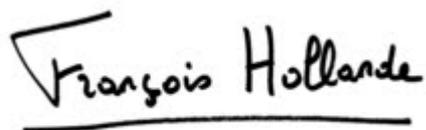
Cet objectif de neutralité me paraît essentiel pour que les indicateurs, notamment (mais pas

seulement) en matière d'endettement excessif, puissent faire l'objet d'une généralisation au niveau européen, puis international, qu'à juste titre vous proposez.

S'il serait illusoire, voire prétentieux, d'imaginer que l'ensemble des indicateurs retenus par notre pays puisse être accepté d'un bloc par tous nos partenaires, il convient néanmoins que la France soit force de proposition en Europe. Il faudra également faire en sorte qu'au niveau européen ces indicateurs soient débattus démocratiquement. Là encore, le rôle des représentants élus des citoyens, en l'espèce les députés européens, me paraît incontournable.

C'est ainsi que nous pourrons parvenir à des indicateurs partagés aux niveaux européen et international. C'est ainsi, que nous pourrons permettre la comparaison, et donc la réflexion et in fine, le changement, en France et au-delà.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Handwritten signature of François Hollande, consisting of a stylized 'F' followed by the name 'François Hollande' in cursive, underlined.